

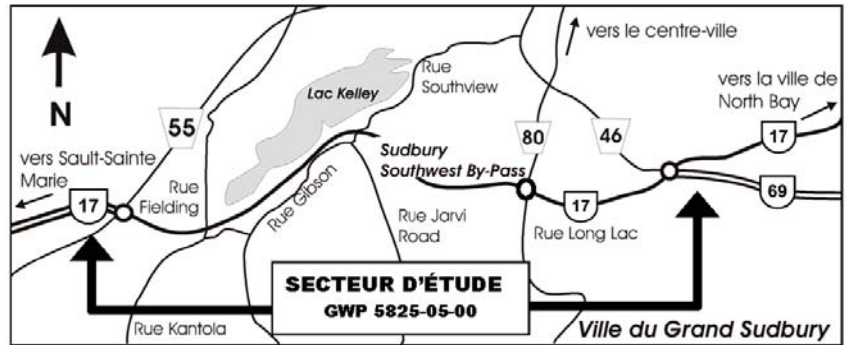
Stantec Consulting Ltd. a été retenu par le Ministère des Transports (MTO) pour entreprendre une étude de planification préliminaire pour l'élargissement de la route 17 sur une distance de 13,3 kilomètres de la rue municipale 55 (jonction du milieu) à la route 69.

Le but de cette étude est d'identifier un plan pour l'élargissement (à quatre voies) de ce tronçon de la route 17. L'accès à la route 17 se fera par échangeur seulement (c.à.d. aucun accès direct par voie d'accès ou par croisements à niveau avec chemin de traverse).

Quatre Séances d'Information Publiques ont été tenues durant l'étude. Le Plan Préféré a été présenté à une Séance d'Information Publique tenu le 12 mars, 2009.

Les améliorations suivantes sont recommandées:

- Élargir un tronçon de la route 17 à quatre voies entre la rue municipale de Sudbury 55 (jonction du milieu) et la route 69
- Des passages dénivelés à la rue Southview et à la rue Fielding/rue Kantola
- Une nouvelle rue municipale entre la rue du lac Hannah, la rue du lac Middle et la rue Treeview
- Une nouvelle rue municipale au sud de la route 17, entre la rue Kantola et la rue Southview



PROCESSUS

L'étude a été menée en fonction du processus approuvé de planification des projets du groupe 'B', conformément au document sur l'évaluation environnementale de portée générale pour les installations provinciales de transport (2000). Un rapport d'étude environnementale sur le transport (REET) a été préparé et est disponible pour une période de revue publique.

PERIODE DE REVUE PUBLIQUE

Le rapport sera disponible pour une période de revue publique pendant 30 jours de calendrier du 18 novembre, 2009 au 17 décembre, 2009. Le document est disponible pour révision aux emplacements suivants:

Ministère des Transports

447 avenue McKeown
4^{ème} étage
North Bay (Ontario) P1B 9S9

Ministère des Transports

bureau de secteur de Sudbury
159 rue Cedar, suite 503
Sudbury (Ontario) P3E 6A5

Ministère de l'Environnement

bureau de secteur de Sudbury
199 rue Larch, suite 1201
Sudbury (Ontario) P3E 5P9

Ville du Grand Sudbury

200 rue Brady
Sudbury (Ontario) P3A 5P3

Bibliothèque publique du Grand Sudbury

74 rue mackenzie
Sudbury (Ontario) P3C 4X8

Les personnes intéressées sont encouragées à examiner le document et à fournir des commentaires par le **17 décembre, 2009** au plus tard. Si vous avez des inquiétudes avec ce projet qui ne peuvent pas être résolus avec le MTO ou le consultant, vous pouvez demander au Ministre de l'Environnement (L'honorable John Gerretsen, Ministre, Ministère de l'Environnement, 135 avenue St. Clair Ouest-12e étage, Toronto, ON M4V 1P5) de reclasser le projet à une évaluation environnemental individuelle. S'il vous plaît expédier une copie de la demande à Stantec Consulting Ltd. et le Ministère des Transports aux adresses ci-dessous. S'il n'y a pas d'inquiétudes remarquables par le 17 décembre, 2009, ce projet sera considéré comme avoir rencontré les conditions du document sur l'évaluation environnementale de portée générale pour les installations provinciales de transport (2000) et la conception détaillée de l'étude peut commencer.

Si vous voulez offrir vos commentaires sur ce projet veuillez communiquer avec:

M. Gregg Cooke, P. Eng.

Consultant chargé de projet
Stantec Consulting Ltd.
1400 rue Rymal est
Hamilton (Ontario) L8W 3N9
Appeler à frais virés: (416) 598-7162 (Maya)
Télécopieur: (905) 385-3534

M. Dheera Kantiya, P. Eng.

Ingénieur régional principal
Ministère des Transports de l'Ontario, Région Nord-est
447 avenue McKeown
North Bay (Ontario) P1B 9S9
Tel.: (705) 497-6304, Nicole
Sans frais: 1-800-461-5260
Télécopieur: (705) 497-5208

Courriel: comments@sudburyswbypass.ca

Les commentaires et l'information en ce qui concerne ce projet sont recueillis pour aider le Ministère des Transports à satisfaire aux conditions de la *Loi sur les évaluations environnementales*. Ce matériel sera classé pour usage pendant le projet et pourrait être inclus dans la documentation du projet. L'information sera recueillie et utilisée conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Avec l'exception d'information personnelle, tous commentaires deviendront des parties du rapport public. Tous renseignements personnels seront maintenus strictement confidentiels.